

Société de tir "Union et Fraternité"

1562 Corcelles

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Suite à votre demande d'admission au sein de la société de tir « UNION & FRATERNITE » et conformément à nos statuts, nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et de nous le retourner jusqu'au 28 décembre 2025 dernier délai, soit par courrier :

Société de tir « Union & Fraternité » p.a. Christian Arrigoni Rte de Mivelaz 1 - 1562 Corcelles-près-Payerne

soit par e-mail:

tir.ufc@bluewin.ch

Nous vous informons également que votre présence est obligatoire lors de l'assemblée générale du <u>2 janvier 2026 à 14h00</u> à la grande salle de l'auberge communale de Corcelles-près-Payerne afin d'officialiser votre admission au sein de notre société.

Dans l'attente de votre envoi et de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.

Société de Tir « UNION et FRATERNITE » Christian Arrigoni Greffier Société de tir « Union & Fraternité » **ADMISSION 2026** Nom Prénom Originaire de Date de naissance Adresse complète Adresse E-mail N° natel / tél Domicilié à Corcelles/Payerne depuis le Fils/Fille de et de Enfant de Maître: oui / non Signature

L'abbé-Président.....

Vu et contrôlé par le Conseil, le